

Conseil d'Administration du 29 juin 2026

Extrait du registre des délibérations

D 16/2026

Année 2025

-

Compte financier
unique

L'an deux-mille-vingt-six, le 29 juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur GOSSET, Vice-Président du CCAS, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 25 juin, soit trois jours auparavant.

Administrateurs en exercice

Etaient présents :

Francis GOSSET, Jean-Pierre LAVIEVILLE, Christophe KINDT, Christelle ROGGE, Thomas FABRE, Marilyne DESEILLE, Christiane CLERET, Delphine MONNIER, Renée CHASSARD, Isabelle GALLET

Etaient absent ayant donné procuration :

Dorothée LENGAIN à Francis GOSSET,
Marie VENET à Christophe KINDT
Denise DE TEMMERMAN à Renée CHASSARD
Elena VANDERHAEGEN à Isabelle GALLET

Etaient absents :

Cyprien RICHER, Président du CCAS, Frédérique BRILLOT, Catherine BRABANT

Monsieur Christophe KINDT a été élu secrétaire de séance

Rapport de Monsieur Francis GOSSET, Vice-Président :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-12 et L 2121-14,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le compte financier unique joint en annexe,

Vu la présentation selon la note brève et synthétique du compte financier unique 2025 jointe,

Considérant l'élection de Monsieur Francis GOSSET en qualité de Président en charge de la présentation du compte administratif,

Nombre
d'administrateurs :
En exercice : 17
Présents : 10
Absents : 3
Excusés-représentés : 4
Votants : 14

Le Président, soussigné,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE Le compte financier unique du CCAS de l'exercice
2025, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Excédent cumulé au 31/12/ 2024 :	75 241,35 €
Titres émis 2025 :	20 523.64 €
Mandats émis 2025 :	1 000.00 €
Excédent cumulé au 31.12.2025 :	94 764.99 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent cumulé au 31/12/ 2024 :	662 358.40 €
Titres émis 2025 :	1 617 692.83 €
Mandats émis 2025 :	1 848 824,45 €

Excédent de l'année 2025 :	- 231 131.62 €
Excédent cumulé au 31.12.2025 :	431 226.78 €

La section d'investissement fait apparaître un résultat excédentaire de 94 764.99 €.

La section de fonctionnement fait apparaître un déficit au niveau de l'exécution de l'année 2025 de 231 131.62 € et un excédent cumulé de 431 226.78 €.

AUTORISE Monsieur Le Président à signer tout document
concernant cette délibération.

DIT Que cette délibération peut faire l'objet d'un recours
devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai
de deux mois à compter de sa publication ou
notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Président du CCAS
Et par délégation de signature
Le Vice-Président



Cyprien RICHER



Le secrétaire de séance,



Christophe KINDT